

SOLAGRO

Association Loi 1901

75 voie du TOEC

CS 27608

317076 Toulouse Cedex 3

PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE N° W313006889

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021



Audit et commissariat aux comptes

SOLAGRO
Association Loi 1901

75 voie du TOEC
CS 27608
317076 Toulouse Cedex 3

PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE N° W313006889

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée générale de l' Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOLAGRO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos appréciations ont porté sur les points suivants :

- > Les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des en-cours de production telles qu'exposées dans le paragraphe « Règles générales – Stocks et en cours » de l'annexe ;
- > Les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des créances telles qu'exposées dans le paragraphe « Règles et méthodes comptables – Créances » de l'annexe ;
- > La sectorisation des activités soumises à TVA, ainsi que les spécificités en matière de calcul du coefficient de déduction ;
- > La détermination des éventuelles provisions pour litige et risques divers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à TOULOUSE, le 19 mai 2022



Pour @ec Audit

Denis LESPRIT, Commissaire aux comptes

**ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2021

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	25 859	21 691	4 168	7 543
Immobilisations corporelles				
<i>Constructions</i>	792	792		
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	273 091	205 820	67 272	50 327
Immobilisations financières				
<i>Autres titres immobilisés</i>	3 250		3 250	3 250
<i>Autres immobilisations financières</i>	11 405		11 405	8 647
Total I	314 397	228 302	86 094	69 767
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>	433 337		433 337	471 537
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	1 819 710	3 796	1 815 914	1 704 922
<i>Autres créances</i>	7 380		7 380	47 649
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	709		709	709
<i>Disponibilités</i>	802 339		802 339	784 680
<i>Charges constatés d'avance</i>	26 290		26 290	27 384
Total II	3 089 765	3 796	3 085 970	3 036 881
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 404 162	232 098	3 172 064	3 106 648
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				



Bilan passif

	au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	909 382	827 074
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Excédent ou déficit de l'exercice	78 791	82 308
Situation nette (sous-total)	988 173	909 382
Total I	988 173	909 382
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	118 563	79 653
Total III	118 563	79 653
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	199 630	245 003
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 317	100 829
Dettes fiscales et sociales	623 702	510 851
Autres dettes	19 064	32 004
Produits constatés d'avance	1 138 616	1 228 926
Total IV	2 065 328	2 117 613
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 172 064	3 106 648



(1) Dont à plus d'un an (a)	199 630
Dont à moins d'un an (a)	1 865 698
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 900	2 890
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	1 782 355	1 400 136
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	967 086	997 076
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	24 538	16 272
Autres produits	-38 184	184 505
Total I	2 739 695	2 600 878
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		15 498
Autres achats et charges externes	455 767	542 185
Impôts, taxes et versements assimilés	57 575	56 788
Salaires et traitements	1 390 675	1 270 955
Charges sociales	589 141	546 941
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 929	29 452
Dotations aux provisions	38 910	1 436
Autres charges		638
Total II	2 567 998	2 463 893
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	171 697	136 985
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	98	771
Total III	98	771
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	657	424
Total IV	657	424
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-559	347



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	171 138	137 332
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 517	633
Sur opérations en capital	1 324	
Total V	6 840	633
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-328	989
Total VI	-328	989
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	7 168	-356
Impôts sur les bénéfices (VIII)	99 515	54 668
Total des produits (I+III+V)	2 746 633	2 602 282
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 667 842	2 519 974
EXCEDENT OU DEFICIT	78 791	82 308



Contributions volontaires

Contributions volontaires

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SOLAGRO ASSOCIATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 3 172 064 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 78 791 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/05/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

L'association a pour objet, l'ingénierie, conseil et formation dans le secteur de l'agro-écologie, la méthanisation, le bois énergie, les stratégies territoriales et le gaz renouvelable

Les moyens mis en oeuvre :

- subventions sur projets et prestations de services



Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Stocks et En Cours

Les en cours de production sont évalués au coût de production déduction faite d'une décote de 10%;

Pour des critères de lecture économique l'enregistrement de l'intéressement des salariés n'est plus positionné en compte 648 mais en compte 691 et ce pour un montant en 2021 de 103 645 €

Règles et méthodes comptables

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,5 %

Règles et méthodes comptables

- Taux de croissance des salaires : 0,5 %
- Age de départ à la retraite : 63 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : Table de mortalité 2009- 2013 INSEE



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 859			25 859
Immobilisations incorporelles	25 859			25 859
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	792			792
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 975			11 975
- Matériel de transport	13 982	15 368		29 350
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	206 340	30 335	4 908	231 766
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	233 088	45 703	4 908	273 883
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	3 250			3 250
- Prêts et autres immobilisations financières	8 647	2 827	30	11 405
Immobilisations financières	11 897	2 827	30	14 655
ACTIF IMMOBILISE	270 844	48 530	4 938	314 397



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		45 703	2 827	48 530
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		45 703	2 827	48 530
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		4 908	30	4 938
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		4 908	30	4 938

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 316	3 375		21 691
Immobilisations incorporelles	18 316	3 375		21 691
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	792			792
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 542	812		9 354
- Matériel de transport	8 953	5 200		14 153
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	164 474	22 746	4 908	182 313
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	182 761	28 758	4 908	206 611
ACTIF IMMOBILISE	201 077	32 133	4 908	228 302



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 864 785 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 405		11 405
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 819 710	1 819 710	
Autres	7 380	7 380	
Charges constatées d'avance	26 290	26 290	
Total	1 864 785	1 853 380	11 405
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	2 520
Total	2 520



Notes sur le bilan

Provisions

A la suite d'une décision de CA en novembre 2021 d'accorder à deux salariés partant à la retraite une prime complémentaire de retraite; il a été décidé d'une provision de 31 k€ sur cet exercice par le CA

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 065 328 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	199 630		4 950	194 680
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 317	84 317		
Dettes fiscales et sociales	623 702	623 702		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	19 064	19 064		
Produits constatés d'avance	1 138 616	1 138 616		
Total	2 065 328	1 865 698	4 950	194 680
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	45 078			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP	22 928
Provision congés payés	171 976
Personnel (autres charges à payer)	103 645
Charges sociales congés à payer	76 184
CVAE	1 379
Total	376 113



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	26 290		
Total	26 290		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	149 400		
PCA (C1506)	5 200		
PCA (C1554)	5 600		
PCA (C1599)	8 200		
PCA (C1600)	9 200		
PCA (C1601)	6 100		
PCA (C1602)	3 300		
PCA (C1604)	3 300		
PCA (C1606)	132 010		
PCA (C1609)	138 882		
PCA (C1644)	46 932		
PCA (C1648)	8 600		
PCA (C1653)	10 599		
PCA (C1657)	2 405		
PCA (C1662)	66 600		
PCA (C1667)	2 000		
PCA (C1671)	17 563		
PCA (C1698)	2 600		
PCA (C1704)	15 740		
PCA (C1710)	200		
PCA (C1711)	23 600		
PCA (C1727)	25 750		
PCA (C1753)	16 500		
PCA (C1754)	5 000		
PCA (C1778)	15 000		
PCA (C1800)	43 513		
PCA (C1813)	370 822		
PCA (C1718)	4 000		
Total	1 138 616		



Autres informations

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Caution Garantie PGE etat</i>	195 232
<i>caution Garantie Farncce active</i>	1 485
Avals et cautions	196 717
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	196 717

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 87 063 euros

La provision pour indemnité de départ en retraite ressort à 87 063 € à la clôture après une dotation de 7410 € en 2021.

Elle a été calculée, selon la méthode rétrospective prorata temporis, en fonction des hypothèses suivantes :

- Départ prévu à la retraite : 63 ans pour les cadres et non cadres ;
- Taux de rotation du personnel retenu : 4% dégressif
- Taux de progression salariale : 0.5 %
- Taux d'actualisation : 1.5%
- Table de mortalité : Table mortalité 2009-2013
- Taux de charges sociales retenu : 45%

Le calcul a été réalisé sur l'ensemble des salariés, en tenant compte d'un taux de rotation du personnel tel que décrit ci-dessus.

